



Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONTRAT DE LOCATION CRÉDIT MUTUEL 26 MARS 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

VU l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Benoit COSNARD directeur du Crédit Mutuel à utiliser la salle de La Risle 1^{er} étage le jeudi 26 mars 2026 en vue d'accueillir : une Assemblée Générale

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle de La Risle 1^{er} étage, située 13 rue des Carmes,

Le Maire décide de signer avec le Crédit Mutuel, un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle de La Risle,

La présente location est convenue à titre payant comme suit, 153 Euros 50 TTC pour la location, et 91 Euros TTC pour les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 26 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1^{er} adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

